

Résidence d'artiste

Appel à candidatures

Lieu : Andernos-les-Bains (Maison Louis David)
Temps de résidence : du 13 octobre au 23 novembre 2025
Date limite de candidature : 20 avril 2025
Domaine : Arts plastiques

La Maison Louis David est un lieu d'exposition municipale dédié aux arts plastiques. Depuis 2022, la ville d'Andernos-les-Bains organise dans ce lieu une résidence artistique pour soutenir la création et sensibiliser les publics au processus créatif. Cette année la résidence sera organisée du 13 octobre au 23 novembre 2025. Une attention particulière sera portée dans ce cadre aux artistes émergent.e.s.



PRESENTATION DU SITE

La ville d'Andernos-les-Bains, 12 500 habitants, est située sur le bassin d'Arcachon dans le département de la Gironde, à 45 km de Bordeaux. La Maison Louis David, propriété de la ville, est située dans le centre de la ville, bordée d'un parc et à proximité du bord de mer. Pour cette résidence, la Maison sera à la fois le lieu de création et le lieu d'exposition, mais ne sera pas le lieu d'habitation de l'artiste.

OBJECTIFS DE LA RESIDENCE

- Soutenir et encourager la création dans le domaine des arts plastiques et l'artiste sélectionné dans sa démarche.
- Accompagner l'artiste dans sa découverte du territoire et favoriser les rencontres avec des personnes ressources pour nourrir son travail de création.
- Permettre la création d'une ou de plusieurs œuvres pendant le temps de la résidence, si possible en lien avec l'environnement de la résidence (la Maison Louis David, le bassin d'Arcachon) et /ou les publics rencontrés.



- Sensibiliser le public à l'art contemporain et à la création.
- Rendre la culture accessible : temps de rencontre avec les publics, médiation, ateliers.
- Faire le lien entre la résidence et des structures locales : établissements scolaires, médiathèque, résidence pour personnes âgées...

ATTENDUS

- Une attention particulière sera portée aux œuvres picturales car elles n'ont pas encore été représentées durant cette résidence. Le jury n'examinera pas les propositions comportant des photographies ou films, ni les installations.
À noter : il n'est pas possible de faire le noir total dans la Maison Louis David
- Temps de présence effectif de l'artiste (a minima) : les samedis après-midi, durant les ateliers et la semaine de restitution.
- Capacité de l'artiste à se présenter, à expliquer son travail et à échanger avec le public.
- Disposition de l'artiste à transmettre son art aux publics de tout âge (lors des visites et en situation d'atelier) et à témoigner des étapes de son processus créatif. Ateliers prévus avec des classes d'écoles primaires, de collège et à la médiathèque.
- Autonomie de déplacement de l'artiste : véhicule indispensable. (Gare la plus proche : Biganos-Facture 17 km)

MODALITES

Durée totale : 6 semaines

Calendrier prévisionnel :

- 13 au 17 octobre 2025 : installation par l'artiste d'une exposition constituée d'œuvres préexistantes à la résidence (aide logistique possible dans une certaine mesure, à préciser avec l'artiste sélectionné).
- Vendredi 17 octobre : vernissage de début de résidence
- 18 et 25 octobre, 8 et 15 novembre 2025 : ouverture de cette exposition au public
- Semaine du 3 novembre : visites de groupes et ateliers accompagnés par un médiateur (regroupés sur 3 ou 4 jours).
- 14 ou 15 novembre : vernissage de l'exposition de restitution de la résidence.
- 15 au 22 novembre : exposition de restitution

Hébergement : L'artiste sera logé dans un appartement meublé de la commune. La Maison Louis David ne disposant pas d'espace nuit, elle ne pourra être mise à disposition de l'artiste qu'en journée.

Conditions financières :

- Allocation de résidence : 1200 €
- Droit de monstration : 200€
- Enveloppe pour production : 600 €
- Rémunération temps d'échanges et de médiation : 400 €
- Forfait transport : 200€
- Exposition de début et de fin de résidence : La ville prend en charge la communication et les cocktails de vernissage.

Un contrat définissant les modalités de la résidence sera établi entre la ville d'Andernos-les-Bains et l'artiste sélectionné par le jury.

**Prérequis de candidature / critères d'éligibilité :**

Les candidats et candidates qui souhaitent candidater à cette résidence devront :

- Avoir le statut d'artiste professionnel et disposer d'un numéro SIRET
- Etre titulaire du permis B et posséder un véhicule

Processus de sélection

Les candidatures seront examinées par un jury composé d'élus et d'agents de la ville et de professionnels des arts plastiques. Le dossier devra être composé des éléments suivants :

- Dossier artistique (CV et book)
- Note d'intention (courte description du projet)
- Attestation de dispense de précompte

Les candidatures doivent être rassemblées en un seul fichier PDF d'1 taille de 10 Mo maximum.

Critères d'appréciation du dossier

- La présentation du dossier
- L'originalité du projet artistique
- Le parcours professionnel
- L'expérience de la médiation notamment à destination du jeune public (indispensable)
- Le lien du projet avec la Maison Louis David et le territoire du Nord-Bassin (non obligatoire)

Date limite de candidature

Le dossier de candidature doit être envoyé à mnicolas@andernos-les-bains.com au plus tard le 20 avril 2025.

Un entretien avec le ou les artistes présélectionnés se déroulera dans le courant du mois de mai 2025.
1 seul artiste sera sélectionné à l'issue de cet entretien.

Pour des renseignements complémentaires veuillez contacter Maud Nicolas à l'adresse mnicolas@andernos-les-bains.com ou le service culture au 05.57.76.11.24

Un descriptif technique du lieu peut être envoyé sur demande.